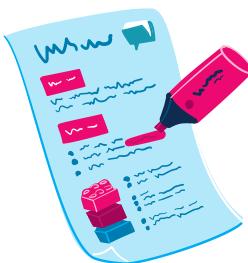


Séparation des pouvoirs dans le canton de Berne

Table des matières



Plan de cours

- Séparation des pouvoirs : aperçu des pouvoirs p. 2
- Séparation des pouvoirs : fiche sur le pouvoir législatif p. 2
- Séparation des pouvoirs : les sept directions du canton de Berne p. 3
- Séparation des pouvoirs : procédure civile ou procédure pénale ? p. 3



Textes de base et fiches d'exercices

- Texte de base : séparation des pouvoirs dans le canton p. 4
- Fiche d'exercices : aperçu des pouvoirs p. 6
- Fiche d'exercices : fiche sur le pouvoir législatif p. 7
- Fiche d'exercices : texte à trous sur le pouvoir législatif p. 8
- Exercice : les sept directions du canton de Berne p. 9
- Fiche d'exercices : procédure civile ou procédure pénale ? p. 10



Fiches de solutions

- Fiche de solutions : aperçu des pouvoirs p. 12
- Fiche de solutions : fiche sur le pouvoir législatif p. 13
- Fiche de solutions : texte à trous sur le pouvoir législatif p. 14
- Fiche de solutions : procédure civile ou procédure pénale ? p. 15

Plan de cours

Documentation pour les enseignants

Séparation des pouvoirs : Aperçu des pouvoirs



Durée : 25 minutes

Tâche : Les élèves lisent le texte de base « La séparation des pouvoirs dans le canton de Berne » puis remplissent la fiche de travail « Aperçu des pouvoirs ». Une fois le temps imparti écoulé, l'enseignant projette la solution et les élèves compareraient leurs notes avec cette dernière.

Objectif : Les élèves apprennent comment fonctionne la séparation des pouvoirs dans le canton de Berne.

Forme : Travail individuel / travail à deux

Matériel : Texte de base : séparation des pouvoirs dans le canton de Berne ; Fiche d'exercices : aperçu des pouvoirs ; Fiche de solutions : aperçu des pouvoirs.

Séparation des pouvoirs : fiche sur le pouvoir



Durée : 30 minutes

Tâche : La classe regarde en plénière **la vidéo sur le pouvoir législatif du canton de Berne**. Les élèves remplissent ensuite individuellement la fiche de travail « Portrait du pouvoir législatif ». Pour s'aider, les élèves peuvent consulter les sites Internet suivants :

- **Plan des sièges**
- **Connaissances sur le Grand Conseil**

Exercice supplémentaire : Les élèves complètent le texte à trous sur l'organisation du Grand Conseil (voir fiche de travail « Texte à trous sur le pouvoir législatif »)

Objectif : Les élèves savent ce qu'est le pouvoir législatif du canton de Berne, comment il fonctionne et quelles sont ses tâches.

Forme : Plénière ; travail individuel

Matériel : Texte de base « Séparation des pouvoirs dans le canton de Berne », fiche d'exercices « Fiche sur le pouvoir législatif », fiche d'exercices « Texte à trous sur le pouvoir législatif », fiche de solutions « Portrait du pouvoir législatif », fiche de solutions « Texte à trous sur le pouvoir législatif », **vidéo sur le pouvoir législatif du canton de Berne**.

Séparation des pouvoirs : les sept directions du canton de Berne



Durée : 90 minutes

Tâche : La classe est divisée en sept groupes. Chaque groupe se voit attribuer l'une des sept directions du canton de Berne. Chaque groupe crée un poster d'information. Pour ce faire, ils peuvent faire des recherches sur Internet. Le poster doit présenter les réponses aux questions suivantes :

- Qui est à la tête de la direction ?
- Quelles sont les tâches de la direction ?
- Quels sont les thèmes actuels dans ce domaine ?

(Conseil : rechercher le nom de la direction sur **Google Actualités**)

Les élèves ont une leçon pour préparer les posters. L'exercice « Sept directions du canton de Berne » peut être projeté dans la salle de classe sous forme de diapositive pour aider les élèves. Les posters sont présentés en plénière lors de la leçon suivante. Le posters peuvent ensuite être accrochés dans la salle de classe.

Objectif : Les élèves connaissent les membres du Conseil-exécutif du canton de Berne, leurs directions et leurs tâches, et sont capables de les expliquer de manière compréhensible.

Forme : Travail de groupe / plénière

Matériel : Exercice « Les sept directions du canton de Berne », posters, stylos, appareil mobile, liste de liens

Séparation des pouvoirs : procédure civile ou procédure ?



Durée : 45 minutes

Tâche : En guide de préparation à la fiche d'exercices « Procédure civile ou procédure pénale ? », les élèves lisent dans le texte de base « Séparation des pouvoirs dans le canton de Berne » la section « Pouvoir judiciaire : les tribunaux ». Les élèves remplissent ensuite la fiche d'exercices individuellement. L'enseignant peut discuter des solutions en classe ou distribuer la fiche de solutions aux élèves.

Objectif : Les élèves connaissent la différence entre une procédure civile et une procédure pénale et sont capables d'évaluer quelle procédure s'applique à différentes situations quotidiennes.

Forme : Travail individuel

Matériel : Fiche de travail « Procédure civile ou procédure pénale ? », texte de base « Séparation des pouvoirs dans le canton de Berne », fiche de solutions « Procédure civile ou procédure pénale ? »